

BPJEPS

Animation Culturelle

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport



Formation ouverte
à l'apprentissage

La Réunion

du 18/09/2023
au 08/11/2024

Durée de la formation

630 h
de formation aux CEMÉA

Inscriptions

du 15/05/2023
au 31/07/2023

Test de sélection

03/07/2023
et 07/08/2023

Positionnement

du 21/08/2023
au 23/08/2023

Le métier d'animateur.trice culturel.le ?

Un.e animateur.trice culturel.le est une personne chargée de promouvoir et de diffuser la culture d'un centre culturel, d'une bibliothèque, d'une association, d'un musée, d'un théâtre, ou autre.

Il/Elle doit avoir des compétences en matière de communication, de gestion de projet, de création artistique et de pédagogie, ainsi qu'une bonne connaissance du milieu culturel dans lequel il évolue. Il se charge de l'organisation et la coordination d'activités culturelles pour différents publics, participe à l'élaboration, la mise en œuvre, la communication de projet culturel.

Brevet Professionnel Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

Cette formation au BPJEPS spécialité Animation Culturelle est organisé en 4 Unités Capitalisables (UC) :

- **UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- **UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- **UC3** : Conduire une action d'animation dans le champ des "activités culturelles".
- **UC4** Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ des "activités culturelles".

Il est possible d'entrer en formation pour valider une ou plusieurs UC. Un module de positionnement permet de définir, en début de formation, le parcours individualisé de chaque stagiaire.

Les particularités de cette formation au Ceméa

Cette formation s'adresse principalement à toutes les personnes qui souhaitent se former à l'animation culturelle. Elle a pour objectif de **former les professionnel.les d'aujourd'hui et de demain** en accompagnant leur montée en compétences.

Les Ceméa se démarque par :

- L'utilisation des méthodes actives dans le processus de formation.
- La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation.
- L'aide au développement d'une identité professionnelle, d'un projet professionnel et mise en place des démarches d'accompagnement culturel durant la formation
- La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés.
- L'utilisation du numérique et de la FOAD dans la formation. L'accès à la plateforme de ressources en ligne Yakamédia.

Accessible à tous

Infos et inscription
accueil@cemea-reunion.org

02 62 21 76 39



cemea-reunion.org



Contenus et méthodes privilégiés

La formation en centre est constituée de séances de travail en présentielle, alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes.

Méthodes pédagogiques mobilisées : mises en situation, pratique d'éducation nouvelle, échanges de pratiques, apports théorique, analyse et pratiques d'activités. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation pour permettre une prise de distance avec la pratique et le terrain.

Accès à la formation

Les pré-requis et exigences requise pour la formation conformément à la réglementation :

- Attestation de formation au secourisme
- Portfolio argumenté présentant ses pratiques artistiques et ou culturelles
- Justifier d'au minimum 200h de bénévolat (ou équivalent)

Modalités d'accès :

- Transmettre un dossier d'inscription complet (l'autorisation de droit à l'image, CV , lettre de motivation...) à récupérer

Objectifs

Le BPJEPS mention Animation Culturelle est un diplôme de niveau 4 (BAC). Il atteste que son titulaire est capable de :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics
- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'activités culturelles comme supports à l'émancipation individuelle et collective et s'inscrivant dans le projet de la structure dans une équipe pluridisciplinaire
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités de découverte et d'approfondissement en développant une technique ou une démarche de pratique d'expression ou artistique ou culturelle
- Accompagner les publics vers la découverte de pratique de forme et de lieu culturel institué ou non
- Maîtriser la sécurité des pratiquants, des lieux et du matériel et repérer les situations à risque
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative

Tarif et financement

Le BPJEPS peut être financé dans le cadre :

- d'un financement personnel
- d'un contrat d'apprentissage : apprentissage ou professionnalisation
- du plan de formation de l'employeur
- du Compte Personnel de Formation
- une prise en charge d'un OPCO

Pour la réalisation d'un devis, veuillez contacter devis@cemea-reunion.org

Évaluation et validation

Pour valider sa formation et obtenir le BPJEPS AC le candidat devra valider l'ensemble des UC à travers des épreuves de certifications :

- 1 épreuve (dossier + épreuve orale) valide les UC1 et UC2
- 1 épreuve (dossier + mise en situation + entretien) valide les UC3 et UC4..



Pour les personnes recrutées dans le cadre de l'apprentissage, elles disposeront d'un salaire et la formation sera prise en charge par l'OPCO.

Les modalités financières s'inscrivent dans un plan de formation spécifique entre l'association nationale et les associations territoriales.

